**Avis d'enquête publique**

Déclaration de projet de construction d'un crématorium à Saint Martin Lacaussade

Par arrêté du **15 avril 2022**, le Maire de Saint Martin Lacaussade a prescrit l'ouverture de l'enquête publique relative à la construction d'un crématorium sur le territoire de la commune de Saint Martin Lacaussade sur le terrain sis Z.A. la Tonnelle. À cet effet, la Présidente du Tribunal Administratif de Bordeaux, par ordonnance en date du **06 avril 2022**, a désigné **M. Rémi BAUDINET**, en qualité de commissaire enquêteur.
L'enquête publique se déroulera du **lundi 09 mai 2022** à 08h30 au **vendredi 10 juin 2022** à 16 h00 inclus, soit 33 jours consécutifs.
Le dossier d'enquête au format papier sera consultable au siège de l'enquête publique (mairie de Saint Martin Lacaussade, 18, Voie Romaine) aux jours et heures habituels d'ouverture au public.
Le Commissaire enquêteur recevra le public lors de permanences organisées à la mairie sis 18 Voie Romaine aux dates et horaires suivants : le **lundi 09 mai 2022** de 8 h 30 à 12 h 30, le **mardi 17 mai 2022** de 8 h 30 à 12 h 30, le **mardi 24 mai 2022** de 8 h 30 à 12 h 30, le **lundi 30 mai 2022** de 14 h 00 à 17 h 00 et le **vendredi 10 juin 2022** de 14 h 00 à 16 h 00.
Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le Commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public à l'accueil de la mairie de Saint Martin Lacaussade aux jours et heures habituels d'ouverture.
Il est également possible de prendre connaissance du dossier par voie dématérialisée sur le site <https://www.saintmartinlacaussade.com>. Le public pourra : consigner ses observations éventuelles sur le registre d'enquête publique ; adresser ses observations par courrier adressé à M. le Commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie, 18, Voie Romaine, 33390 Saint Martin Lacaussade, déposer ses observations par voie électronique durant la période d'enquête à l'adresse mail : mairie.st.martin.lacaussade@wanadoo.fr. Les observations et propositions du public transmises par voie postale ainsi que les observations écrites reçues par le Commissaire enquêteur seront insérées au registre d’enquête.

À l'expiration de l'enquête, le registre sera clos et signé par le Commissaire enquêteur.
Le rapport et les conclusions motivées du Commissaire enquêteur seront déposés à la mairie de Saint Martin Lacaussade pour y être tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, et seront disponibles sur le site internet de la mairie.